

AGENCE BOIXADERA DE NARBONNE

Honoraires au 14 août 2018

❖ VENTES SUR HABITATIONS /TERRAINS/COMMERCES

Type de mandat Tranches de prix de vente	MANDAT DE VENTE AVEC HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	MANDAT DE RECHERCHE AVEC HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR
Forfaitairement jusqu'à 20 000 euros	2000 euros TTC *	2000 euros TTC *
Forfaitairement de 20001 à 35 000 euros	3000 euros TTC *	3000 euros TTC *
De 35 001 euros à 50 000 euros	3500 euros TTC *	3500 euros TTC *
De 50 001 euros à 150 000 euros	6 % TTC *	6 % TTC *
De 150 001 euros à 800 000 euros	5 % TTC *	5 % TTC *
De 800 001 euros à 1 000 000 euros	4 % TTC *	4 % TTC *
De 1 000 001 euros et plus	3.60 % TTC *	3.60 % TTC *

Les annonces mentionnent si les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur

❖ TARIFS HONORAIRES DE GESTION : 7.20 % TTC * sur les sommes encaissées soit 6 % HT

❖ ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES : 2.90 % TTC sur loyers et charges

❖ PROTECTION JURIDIQUE

- Bail habitation : forfait annuel 69.00 euros TTC
- Bail meublé : forfait annuel 79.00 euros TTC
- Bail commercial : forfait annuel 105.00 euros TTC

❖ HONORAIRES DE LOCATIONS POUR BAIL D'HABITATION VIDE ET MEUBLE A LA CHARGE DE CHAQUE PARTIE, BAILLEUR ET LOCATAIRE

Surface habitable dite « Boutin »	Honoraires visites, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires réalisation Etat des lieux	Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur	Total TTC* au m2
De 0 à 29.99 m2	8 €uros	3 €uros	gratuit	11 €uros
De 30 à 49.99 m2	6 €uros	3 €uros	gratuit	9 €uros
De 50 à 69.99 m2	5 €uros	3 €uros	gratuit	8 €uros
De 70 à 99.99 m2	4 €uros	3 €uros	gratuit	7 €uros
De 100 et plus	3 €uros	3 €uros	gratuit	6 €uros

❖ HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Bail professionnel ou commercial : 12 % TTC* du loyer annuel hors charges soit 10 % HT
- Bail de droit commun : 12 % TTC* du loyer annuel hors charges soit 10 % HT
(garage, parking ou résidence secondaire)

❖ AVIS DE VALEUR :

- Sur la ville d'implantation de l'agence : 200 euros TTC* soit 166.67 euros HT
- A l'extérieur de la ville d'implantation de l'agence : 250 euros TTC* soit 208.33 euros HT
(rayon de 15 km maximum)

❖ MEDIATION DE LA CONSOMMATION – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à : www.ANM_CONSO soit par courrier postal à l'attention de ANM CONSO, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS ⁽⁴⁾.

Dans l'hypothèse où le mandant n'a pas la qualité de consommateur, il a la possibilité de saisir le Département Qualité de la FNAIM à l'adresse ci-dessus ou la chambre syndicale FNAIM départementale sise à : Narbonne, 18 quai Vallière

*Taux TVA en vigueur à ce jour 20 %